Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 035-213501166-20260129-D09_2026-DE

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-neuf janvier, le Conseil Municipal de la Commune de LA FRESNAIS, légalement convoqué le vingt-et-un janvier, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Eric POUSSIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 20

Etaient présents : M. Éric POUSSIN, M. Pascal MOULIN, Mme Anita MARTIN, Mme Daisy DELOURME, Mme Annick GINGAST, Mme Monique FOLIGNÉ, Mme Marie-Béatrice MOËNET, M. Denis DAUDIBON, Mme Tatiana BOURDAIS, M. Sylvain IGER, M. Pascal FONTENEAU, Mme Audrey GINGAT, M. Marin LEFEUVRE, Mme Clémence PHILIPPE-MANCHEC et Mme Marie-Dominique LETELLIER.

Pouvoirs : M. Yann RENARD a donné pouvoir à M. Marin LEFEUVRE.

Étaient absents : Mme Chantal LE LUHERNE-BOISSIÈRE, Mme Hélène CHENU, M. Tony COSNEFROY et M. Romain BERTOUX.

Secrétaire de séance : Mme Clémence PHILIPPE-MANCHEC a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n° 09-2026

Objet : Administration Générale – Approbation du règlement du cimetière communal

Rapporteur : M. Pascal MOULIN, 1er adjoint

Par un arrêté municipal du 25 mars 2013, le Maire a adopté le règlement intérieur du cimetière de la commune, actuellement en vigueur. Cependant, les évolutions de la législation funéraire, ainsi que celle des pratiques et des modes d'inhumation, rendent nécessaires une nouvelle rédaction de ce règlement.

La nouvelle version proposée, intègre l'ensemble des nouvelles dispositions et pratiques. Elle présente le fonctionnement d'achat et de renouvellement de concessions, la gestion des inhumations et exhumations, la destination des cendres ainsi que tous les travaux liés au fonctionnement du cimetière. Mais, elle vise surtout à poser et à imposer un cadre de toute intervention dans le cimetière de la commune et apporte des précisions importantes tant pour les familles que pour les différents intervenants.

Il est proposé au Conseil Municipal d'abroger le règlement intérieur du cimetière, d'approuver le nouveau règlement intérieur du cimetière, joint en annexe à la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à délibérer.

Vu la loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 035-213501166-20260129-D09_2026-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-7 et suivants relatifs aux cimetières et opérations funéraires ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles R.2223-1 et suivants relatifs à la règlementation des cimetières, sites cinéraires et opérations funéraires ;

Vu le Code Pénal et notamment les articles 225-17 et 225-18 relatifs au respect dû aux défunts ainsi que l'article R.610-5 relatif au non-respect d'un règlement ;

Vu l'arrêté municipal n° 009/2013 du 25 mars 2013, approuvant le règlement intérieur du cimetière communal ;

Considérant qu'il est indispensable de prendre toutes les mesures de police destinées à assurer la sécurité, la salubrité, la tranquillité et la décence dans le cimetière de la commune ;

Considérant qu'au regard de l'évolution de la législation, il convient de prendre un nouveau règlement municipal du cimetière ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (POUR : 16, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0),

- **ABROGE** le règlement intérieur instauré par arrêté municipal du 25 mars 2013 ;
- **APPROUVE** le nouveau règlement intérieur du cimetière de la commune joint en annexe, partie intégrante de la délibération ;
- **DONNE** tout pouvoir au Maire pour signer les pièces relatives à ce dossier.

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,

La Fresnais, le 29 janvier 2026

La Secrétaire de séance,
Clémence PHILIPPE-MANCHEC

Le Maire,
Eric POUSSIN



